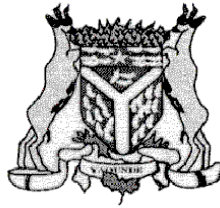


REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2024 DU 04/07/2024
POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}, EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE1^{ER},

IMPUTATION : 620-104
MONTANT PREVISIONNEL 37 000 000 FCFA

DELAI D'EXECUTION : 1 MOIS

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

PIECE N°1: **AVIS DE CONSULTATION**

PIECE N°2: **LETTR E D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

PIECE N°3: **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

PIECE N°4: **CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

PIECE N°5: **CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF**

PIECE N°6: **PROJET DE LETTRE COMMANDE**

PIECE N°7: **MODELES D'ANNEXES**

PIECE N°8: **LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISME FINANCIERS AUTORISES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

PIECE N°9: **TABLEAU DE COMPARAISON**

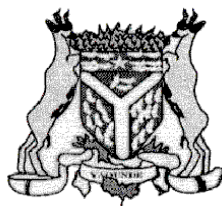
PIECE N°1

AVIS DE CONSULTATION

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE 1^{er}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

AVIS DE CONSULTATION
DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2024 DU 04/07/2024
POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er} , EN
PROCEDURE D'URGENCE

1. OBJET :

Le Maire de la Commune D'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} lance un avis de consultation pour fourniture des équipements sportifs 2024 de propreté dans la Commune D'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}. Les prestations à exécuter sont définies et décrites au point 7 du présent avis.

2. PARTICIPATION ET ORIGINE

La présente demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine du commerce générale.

3. FINANCEMENT

Les prestations, Objet de la présente consultation, seront financées par le budget de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, Exercice 2024 pour un montant TTC de **37 000 000 (Trente sept millions) FCFA**.imputation 620-104

4. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier de demande de cotation peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Bureau des marchés publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} sis à Etoudi au nouveau centre administratif, BP 4472 Yaoundé.

5. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de demande de cotation peut être obtenu au Bureau Des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, sis à Etoudi au Nouveau Centre Administratif, BP 4472 Yaoundé, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de paiement à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA.

6. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances et dont le montant est fixé à **740 000 (sept cent quarante mille) FCFA**. La durée de validité est de **30 jours** à compter de la date d'ouverture des offres. Le cautionnement provisoire sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, et dès réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire.

7. CONSISTANCE DES FOURNITURES

REFERENCE MERCURIALE	DESIGNATION	UNITE	QTE
	Ensemble survêtements coton marque ASICS ou equivalent	U	450
	Ensemble Maillot PUMA ou equivalent	U	450

8. REMISE DES OFFRES

Les offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (6) copies marquées comme tels et comprenant le bordereau Descriptif et Quantitatif chiffré, devront parvenir au Bureau des Marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, sis à ETOUDI au nouveau centre administratif, BP 4472 Yaoundé au plus tard le **05//08/2024 à 09 heures 00**, et devront porter la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2024 DU 04/07/2024
POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er} , EN
PROCEDURE D'URGENCE

« A N'OUVRIr QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre déposée au-delà de cette date et heure sera purement et simplement rejetée.

9. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, sous peine de rejet, toutes les pièces administratives requises, lesquelles devront être produites en originaux ou en copies certifiées conforme datant de moins de trois (3) mois à compter de la date d'ouverture des plis. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

10. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage est de **30 (trente) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

11. OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront dépouillées **05/08/2024 à 10 heures** dans la salle des délibérations de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier de la soumission dont ils ont la charge. Les offres devront, sous peine de rejet, être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission timbré et signé.

12. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES :

12.1. Critères éliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après expiration du délai de 48 (quarante-huit) heures après l'ouverture des plis
- c) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou non authentique;
- d) Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU et le DQE;
- a) La lettre de soumission timbrée (un timbre communal et fiscal) datée et signée ;
- b) Mauvaise présentation de la soumission (dossier non relié et/ou pièces non séparées par des intercalaires).
- c) Non-Respect du délai de livraison
- d) Absence de la capacité financière de 20 000 000 FCFA

13. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant le délai de **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des offres.

14. ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante, remplissant les capacités techniques et administratives requises.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables, au Bureau des Marchés Publics de la Mairie de Yaoundé 1^{er} à Etoudi sis au nouveau centre administratif.

16. ADDITIF A LA DEMANDE DE CONSULTATION

Le Maire, Maître d'ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure à la présente demande de cotation. Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} avec copies au Président de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC).

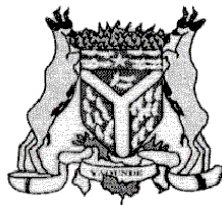
Ampliations:

- MINMAP
- CIPM-CAY1er
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

Yaoundé, le 09/07/2024

LE MAIRE

(e) ABOUNA Jean Marie



NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION N° 02./DC/YDE1st DC/CIPM/2024 OF 04/07/2024 FOR THE
SUPPLY OF SPORTS EQUIPMENT AT THE YAOUNDE 1st DISTRICT COUNCIL

IN EMERGENCY PROCEDURE

1. SUBJECT :

The Mayor of the Yaoundé 1 Council launches an open national invitation to tender for a request for quotation for the supply of sports equipment at the Yaoundé 1st District Council. The service to be performed and is defined and described in point 7 of this notice.

2. ELIGIBILITY

Participation to this consultation is opened to companies based in Cameroon with experience in the field of general commerce.

3. FUNDING

The service, that form this notice of consultation is funded by the Budget of the Yaoundé 1 Council for the financial year 2023 (Transferred Credit from the MINEDUB) for a total cost of 37 000 000 FCFA.

4. CONSULTATION OF THE REQUEST FOR QUOTATION FILE

The file for this request of quotation may be consulted during working hours at the Yaoundé 1 Council, at Etoudi Nouveau Centre Administratif, P.o.B. 4472 Yaoundé, as soon as this notice is published.

5. ACQUISITION OF THE REQUEST FOR QUOTATION FILE

The request for quotation file may be obtained during working hours at the Yaoundé 1 Council's Local Treasurer's office, at Etoudi Nouveau Centre Administratif, as soon as this notice is published, against the payment of a non-refundable sum of fifty thousand (50 000) francs CFA payable to the local treasurer's office, upon presentation of the receipt of payment.

6. PROVISIONAL GUARANTEE (BID BOND)

Each renderer shall include in his administrative documents a provisional guarantee (bid bond), in conformity with the model indicated in the notice of consultation file, issued by a first class financial institution approved by the ministry in charge of finance worth 740 000 FCFA. The period of validity shall be of sixty (60) days from the date of the opening of the bids. The provisional guarantee shall be released on the day following the publication of the results for unsuccessful tenderers and upon receipt of the supplies for the successful tenderer.

7. CONSISTENCY OF SUPPLY

The supplies covered by this consultation are as per the list below:

REFERENCE MERCURIALE	DESIGNATION	UNITE	QTE
	Ensemble survêtements coton marque ASICS ou equivalent	U	450
	Ensemble Maillot PUMA ou equivalent	U	450

8. BID SUBMISSION

Drafted in English and/or French in seven (7) duplicates, including one original and six copies labelled as such and including the descriptive and quantitative slip. Tenders shall be submitted in a sealed envelop at the Yaoundé 1st District Council's main office, mail service room, at Etoudi Nouveau Centre Administratif, P.O Box 4472 Yaoundé, no later than 05/08/2024 at 9 am local time. They shall bear the following mention:

NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION N° 02 /DC/YDE1st DC/CIPM/2024 OF 04/07/2024 FOR THE
SUPPLY OF SPORTS EQUIPMENT AT THE YAOUNDE 1st DISTRICT COUNCIL
« TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION »

Any tender submitted after this date will be rejected.

9. ADMISSIBILITY OF BIDS

Each tenderer must attach to his bid, under penalty of rejection, all the administrative documents required, which must be produced in original or certified copies dated less than three months before the date of the opening of the bids. Any tender which does not comply with the requirements of this notice and the consultation file will be rejected.

10. EXECUTION DEADLINE

The overall execution time frame shall be of thirty (30) days from the date of notification to start the service.

11. OPENINGS OF BIDS

Bids shall be opened on 05/08/2024 at 10 am local time, at the Yaoundé 1st District Council's main office in the conference room. All tenderers may attend the opening session or have themselves represented by a duly mandated person of their choice (even in the event of a joint-venture) with a perfect knowledge of their application file. Bids must, under the penalty of rejection, be VAT excluded and all taxes included accompanied by the model of submission of the date of their deposit.

12. EVALUATION CRITERIA:

12.1. Eliminary Criteria:

- a) Absence of the bid bond;
- b) Absence or non-compliance of at least one of the documents of the administrative beyond the 48 hours margin after the opening of the bids.
- c) A different bid bond or a bid bond non-conform to the sample provided and prescribed in this quotation request.
- d) Omission of a quantified unit price in the BPU and the DQE;
- a) stamped and signed letter of submission (two municipal stamps);
 - a) Wrong presentation of the application file (unbound application file and/or absences of appropriate separation sheets)
 - b) Non compliance with the execution deadline
 - c) Non compliance technical capacity
 - d) Absence financial capacity of 20 000 000 FCFA

13. VALIDITY OF BIDS

Tenderers shall be bound by their tenders for a period of sixty (60) days with effect from the date of the opening of the bids.

14. AWARING THE TENDER

The contract will be awarded to the tenderer submitting the lowest bid that complies with the technical and administrative requirements.

15. FURTHER INFORMATION

Additional information may be obtained during working hours at the Yaoundé 1st District council's office of public procurement; Tél: 696207132. Any attempt to corrupt or involvement in malpractices with evidence should be signaled or reported either by sms or writing to the Mayor of the Yaoundé 1st District Council with copy to Minister Delegate at the Presidency in charge of Public Contracts, and to the President of National Anti-Corruption Commission .

16. ADDITION TO THE NOTICE OF CONSULTATION

The Mayor, reserves the right, if necessary, to make any further modification to this notice.

Yaoundé, the 09/07/2024

THE MAYOR

(e) ABOUNA Jean Marie

Copies:

- MINMAP
- CIPM-CAY1er
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

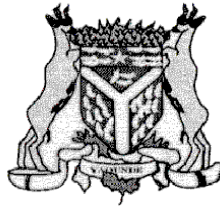
PIECE N°2

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONER

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
YAOUNDE I^{ER}



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

**Objet : FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I^{er} , EN
PROCEDURE D'URGENCE**

Madame, Monsieur,

La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} lance un avis de consultation pour **FOURNITURE DES EQUIPEMENTS
SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I^{er} , EN PROCEDURE D'URGENCE** ci-après désigné :

REFERENCE MERCURIALE	DESIGNATION	UNITE	QTE
	Ensemble survêtements coton marque ASICS ou equivalent	U	450
	Ensemble Maillot PUMA ou equivalent	U	450

A cet effet vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif de ce matériel que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard **le 02/08/2024 à 09 heures 00** précises à l'attention du Bureau des Marchés Publics, précisément au service du courrier de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, sis à Etoudi au Nouveau centre administratif, BP 4472, Yaoundé, sous enveloppe scellée adressée au Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er} avec la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 02/DC/CAY1^{er}/CIPM/2024 DU 04/07/2024
**POUR FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I^{er} , EN
PROCEDURE D'URGENCE**

Les offres seront dépouillées au plus tard **le 05/08/2024 à 10 heures 00** précises dans la salle des réunions de la Mairie de Yaoundé 1^{er}. Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé.

Le matériel sera à livrer à la Mairie de Yaoundé 1^{er} dans un délai de 60 jours (soixante) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MAIRE,
Maître d'Ouvrage.

(e) ABOUNA JEAN MARIE

PIECE N°3

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du dossier de consultation

- 1.1 Le présent dossier de Demande de Cotation a pour objet les fournitures pédagogiques et scolaires (paquet minimum) à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) AVIS DE CONSULTATION,
 - (b) LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER,
 - (c) REGLEMENT DE CONSULTATION,
 - (d) CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
 - (e) MODELES D'ANNEXE,
 - (f) PROJET DE LETTRE-COMMANDE
- 1.3 Le soumissionnaire devra se conformer aux instructions, modèles et spécifications contenus dans le présent dossier de consultation.

3.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les pièces et documents suivants dûment remplis et contenue dans deux enveloppes :

- La Première enveloppe dite « **Enveloppe A** » et marquée comme telle et scellée, portera la mention « **Pièces Administratives** » ; Elle contiendra les documents ci-après :
 - a. L'original de l'attestation de non redevance en cours de validité ;
 - b. L'original de l'attestation de non faillite délivrée par le greffe du tribunal de Première instance du domicile ;
 - c. L'original de l'attestation de soumission CNPS en cours de validité, datée et signée par l'autorité compétente de la CNPS ;
 - d. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministère en charge des finances ;
 - e. L'original de la quittance d'achat de la demande de cotation d'un montant de 50 000 FCFA ;
 - f. L'original de la caution de soumission d'un montant 740 000 FCFA délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI ;
 - g. L'original de l'attestation de non exclusion des Marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 - h. Attestation bancaire de levée de fonds pouvant permettre en cas d'adjudication, de préfinancer les prestations à réaliser à hauteur de 100%. (attestation de solvabilité de 20 000 0000 (vingt millions FCFA)
 - i. L'attestation d'immatriculation fiscale en cours de validité
- La Deuxième enveloppe dite « **Enveloppe B** » et marquée comme telle et scellée, portera la mention « **Pièces techniques et financières** » ; Elle contiendra les documents ci-après :
 - a. La soumission timbrée (communal et fiscal) datée et signée par le soumissionnaire Ou son mandataire dûment désigné;
 - b. Le Bordereau des prix unitaires ;
 - c. Le devis descriptif, quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire ou son mandataire dûment désigné;
 - d. Le projet de lettre commande ci-joint dûment rempli, paraphé sur chaque page et signé par le soumissionnaire avec la mention lu et approuvé ;
 - e. Un minimum de deux (2) références dans les marchés de fournitures au cours des 3 dernières années dont un montant cumulé d'au moins 20 000 000 FCFA (Copie enregistrée du bon de commande administratif et le PV de réception y afférent ou 1 ère et dernière pages des lettre-commandes enregistrées et le PV de réception y afférent).

Les pièces administratives, ainsi que les pièces techniques et financières doivent être séparées par des intercalaires en couleur, sous peine d'élimination aussi l'offre financière devrait être insérée dans une clé USB.

Article 4 - Offre

- 4.1 Le Soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de la livraison et la nature des prix :
 - a. Hors taxe sur la Valeur Ajoutée (HTVA)
 - b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC) compris.
- 4.2 Le Soumissionnaire complètera le bordereau Descriptif, Quantitatif et Estimatif fournis dans le Dossier de consultation en indiquant la description de la fourniture dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total et les délais dans lesquels il se propose d'effectuer la livraison, ce délai ne peut excéder 60 (soixante) jours à compter de la date de notification de la note de service de commencer la livraison.
- 4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre - commande.

Article 5 - Monnaie de l'offre

Les prix sont libellés en francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de 60 jours à compter de la date limite des dépôts.

3.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les candidats placeront l'original et les six (06) copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 8 - Date et heure limites de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis de Consultation et dans la lettre d'invitation à soumissionner.

3.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des représentants des Soumissionnaires qui souhaiteront assister à l'ouverture des offres. Celle-ci aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres, et dans l'heure qui suit celle fixée pour ce dépôt.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus - citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres du point de vue administratif, des délais et les spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

3.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 11 - Attribution de la lettre-commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre -commande au Soumissionnaire dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de consultation, et qu'elle est l'offre la moins disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre-commande

Le Maître d'ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre-commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse ou d'affichage, en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande,
- d) Le délai d'exécution des prestations.

Article 13 - Signature de la lettre-commande

Dans les sept (07) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 14 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de Commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou tout autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la manière suivante :

(i) Est coupable de « corruption » quiconque

- offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et
- fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

(ii) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre- commande de manière préjudiciable au Maître d'ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

PIECE N°4

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
(à remplir par le candidat)

Consultation N°02/DC/CAY1^{er}/CIPM/ 2024 du **04/07/2024** pour LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er} , EN PROCEDURE D'URGENCE
Date limite de remise des offres 02/08/2024 à 09 heures 00

REF	DESIGNATION	UNITE	QTE	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
	Ensemble survêtements coton marque ASICS ou equivalent	U	450		
	Ensemble Maillot PUMA ou equivalent	U	450		

PIECE N°5

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, DESCRIPTIF ET QUANTITATIF
(à remplir par le candidat)

Consultation N°02 /DC/CAY1^{er}/CIPM/ 2024 du **04/07/2024** pour la fourniture des équipements sportifs à la commune à la mairie de Yaoundé 1^{er}.

REF	DESIGNATION	UNITE	QTE	P.U	P.T
	Ensemble survêtements coton marque ASICS ou equivalent	U	450		
	Ensemble Maillot PUMA ou equivalent	U	450		
	MONTANT HTVA				
	TVA (19.25%)				
	AIR (5.5%)				
	NET A PAYER				
	MONTANT TTC				

Date limite de remise des offres 02/08/2024

PIECE N°6

PROJET DE LETTRE COMMANDE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
peace- work- fatherland

LETTRE-COMMANDE N°/LC / CAY1^{er}/CIPM/2024
PASSEE APRES CONSULTATION N° /DC/CAR/YDE1^{er}/CIPM/2024 du
POUR FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er} , EN
PROCEDURE D'URGENCE

TITULAIRE:-----

ADRESSE : -----BP : -----

-----TEL : -----

FAX : -----OBJET : -----

-----LIEU DE LIVRAISON : -----

MONTANT : -----F CFA TTC
(-----F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI : -----

FINANCEMENT : -----

IMPUTATION : -----

SOUSCRITE LE : -----

SIGNEE LE : -----

NOTIFIEE LE : -----

ENREGISTREE LE : -----

ENTRE : LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er},

Représenté par : Monsieur **Abouna Jean Marie**

Ci-après désigné : « **AUTORITE CONTRACTANTE** »

D'UNE PART,

ET

LA SOCIETE : -----

BP : -----

TEL : -----

FAX : -----

Représenté par : -----

Ci-après désigné : « **LE FOURNISSEUR** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE :

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 2 –PROCESSUS DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 3- PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 4- TEXTES GENRAUX

Article 5- ATTRIBUTION DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Article 6- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Article 7- DOMICILE DU FOURNISSEUR

CAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE –COMMANDE

Article 8- ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Article 9- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10- DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 11- INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 12- RECEPTION DES FOURNITURES

Article 13- GARANTIE

Article 14- ASSURANCE ET TRANSPORT CHAPITRE3 : DISPOSITION FINANCIERES

Article 15- GENERALITE- PRIX

Article 16- MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 17- MODALITES DE PAEMENT

Article 18- DOMICILIATION BANCAIRE

Article 19- REGIME FISCAL

Article 20- TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE III : DISPOSITION DIVERSES

Article 21- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 22- LITIGES

Article 23- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 24- VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I

GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre- commande a pour objet fourniture des équipements sportifs à la Mairie de Yaoundé 1^{er}. La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci- après.

Article 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de la demande de cotation.

Article 3- PIECE CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles consécutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- Le présent cahier des Causes Administratives Particulières,
- La soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires au règlement de la consultation
- Le cadre du devis descriptif, estimatif et quantitatif,
- Le cadre du bordereau des prix unitaires.

Article 4- TEXTES GENEREAUX

1. La loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. La loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
3. La loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
4. La loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
5. Circulaire N°00192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat des autres entités publiques pour l'exercice 2024
6. La loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées;
7. Arrête conjointe N°000031/AC/MINDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaires des collectivités territoriales décentralisées
8. Le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
9. Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
10. Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ; modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013.
11. Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
12. L'arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;
13. La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics.
14. D'autres textes spécifiques au domaine concerné

Article 5- ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est le **Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**
 - Le Chef de Service du Marché est le **chef service technique de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**.
 - Le rôle de l'Ingénieur du marché est dévolu au **chef service du patrimoine du Mfoundi** ,
- La commission des marchés compétente est **la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**
- L'Organisme chargé du contrôle externe de l'exécution des marchés publics est le **Ministère chargé des marchés publics** ;

Article 6- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à **60 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Les livraisons se feront à la Mairie de Yaoundé 1^{er}, sise à Etoudi au nouveau Centre administratif.

Article 7- DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur fait élection de domicile

à: -----

B P : -----

TEL : -----

FAX : -----

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 8- ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture du matériel tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de l'Agent chargé de la comptabilité matières à la Mairie de Yaoundé 1^{er} - Ingénieur (voir article 5) et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre Commande.

Article 9- CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du fournisseur comprennent l'achat et la livraison du matériel didactique tel que décrit à l'article 10 qui suit.

Article 10- DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent la fourniture de :

REF MERCURIALE	DESIGNATION	UNITE	QTE
	Ensemble survêtements coton marque ASICS ou equivalent	U	450
	Ensemble Maillot PUMA ou equivalent	U	450

Article 11- INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

- Factures en 08 exemplaires,
- Original de la Lettre Commande,
- Dossier fiscal complet,
- Relevé d'identité bancaire,
- Toutes autres pièces nécessaires.

Article 12- RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du fournisseur par une commission composée comme suit

- Le Maire ou son représentant, Président
- Le chef service du patrimoine du mfoundi, Rapporteur

Membres :

- Le chef service technique de La Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}
- Le Chef de bureau des marchés Publics de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}
- Le Chef de bureau de la Comptabilité matière de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}
- Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Mfoundi (Observateur).
- Le Fournisseur

Cette commission vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la Lettre Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité du matériel, et le respect des clauses contractuelles.

Article 13-GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales, et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

Article 14- ASSURANCE

Les risques de toutes nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison sont à la charge du co-contractant.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15- généralités – prix

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre Commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Articles 16- MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : (Montant en chiffre) -----F CFA
TTC (Montant en lettre) -----

(FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES) conformément au délai estimatif joint en annexe.

Article 17- MODALITE DE PAIEMENT

17.1 Avance de démarrage
(Sans objet)

17.2 Echelonnement des paiements

Le fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

Article 18- DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande par revirement au compte bancaire N°----- ouvert auprès de la (Nom de la banque) -----au nom de (fournisseur) - -----.

Article 19- REGIME FISCAL

La présente Lettre Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 20 TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande sont à timbrer et à enregistrer par le soin du fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 21 – DECOMPTES

Le fournisseur devra transmettre une copie de la facture définitive au Ministère des Marchés Publics (Délégation Départementale compétente) pour visa confirmant l'effectivité de l'exécution de la commande.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 22- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre- Commande sont édités et diffusés.

Article 23- LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différent découlant de la présente Lettre Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 24- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La lettre Commande peut-être résiliée dans les conditions de formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 25- VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La Lettre- Commande ne sera valide qu'après la signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au fournisseur.

PAGE-----ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°...../LC/CAY1^{er}/
CIPM/2024

Après consultation avec la société : (Raison social et adresse du fournisseur)

Pour la fourniture du matériel didactique (paquet minimum) à la Mairie de Yaoundé 1^{er}.

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (En chiffre) -----FCFA TTC
(En lettre-----
FRANC CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI D'EXECUTION : **30 (trente) jours**

LU ET ACCEPTE
LE FOURNISSEUR

Yaoundé, le -----

LE MAITRE D'OUVRAGE

Yaoundé, le -----

PIECE N°7

MODELES D'ANNEXES

LETTRE DE SOUMISSION

DATE : -----

Consultation N° /DC/CAY 1^{er}/CIPM/ 2024

A
Monsieur le Maire de la Commune
d'Arrondissement de Yaoundé 1er

Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer l'ensemble de ces fournitures et matériel conformément à la demande de consultation et pour la somme de ----- FCFA (en lettre) hors taxes sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises ----- FCFA (en chiffre).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer, et, selon les dispositions précisées dans le bordereau descriptif et quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Le -----
Signature -----

Nom et qualité du signataire

Pour le compte du candidat

CAUTION DE SOUMISSION

Le Maire de Yaoundé 1er ci-dessus désigné l' «Autorité Contractante » ;

Attendu que l'entreprise....., ci-dessous désignée « Le Soumissionnaire », a soumis son offre en date du, pour (Rappeler l'objet de la soumission), ci-dessous désignée « l'Offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à (indiquer le montant) Fcfa ;

Nous (Noms et adresse de la banques), représentée par (Noms des signataires), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (indiquer le montant) Fcfa, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette consultation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif),

comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à, le

(Signature de l'institution financière)

PIECE N°8

TABLEAU DE COMPARAISON

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{ER}**

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Noms des Soumissionnaires	Adresses	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	lieu		
1								
2								
3								
4								
5								

Membres de la Commission des Marchés

	Noms et prénoms	Fonction	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			

PIECE N°9

**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISME FINANCIERS AUTORISES A
EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

I-LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES AGREES

1. AFRILAND FIRST BANK
2. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROON (BACM)
3. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI-BANK)
4. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
5. CITI BANK CAMEROON (CITI-GROUP)
6. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
7. ECOBANK CAMEROUN
8. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK)
9. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES CAMEROUN (CA-SCB)
10. SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN (SGBC)
11. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
12. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
13. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA)
14. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
15. BANK OF AFRICA CAMEROON
16. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK

II-LISTE DES ETABLISSEMENTS D'ASSURANCE AGREES

1. ACTIVA ASSURANCES
2. ZENITH INSURANCE SA
3. AREA ASSURANCES SA
4. ATLANTIQUE ASSURANCES SA
5. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA
6. CHANAS ASSURANCES SA
7. PRO ASSUR SA
8. SAAR SA
9. SAHAM ASSURANCES SA
10. NSIA ASSURANCES SA
11. CPA SA